



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD  
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

**Webémission du CCRC**  
**L'intégrité des rapports financiers en période**  
**de ralentissement économique**  
**Le 22 janvier 2009**  
**Notes du conférencier**

**Intervenants :**

Nick Le Pan (président du Conseil d'administration)

Kenneth Vallillee (directeur général intérimaire)

Kam Grewal (vice-président)

Malcolm Gilmour (réviseur principal)

## Diapositive 1 -- Ralentissement économique mondial

Nous vivons la plus grave crise financière depuis la Grande dépression. La plupart d'entre nous n'ont jamais connu rien de pareil au cours de notre existence. Ce qui a commencé aux États-Unis par une crise du prêt hypothécaire à haut risque s'est répandue dans le reste du monde en crise internationale du crédit pour se métamorphoser en récession mondiale.

On évalue à quelque 30 billions de dollars le montant des pertes qu'ont dû éponger, en 2008, les marchés boursiers internationaux.

Toujours en 2008, nous avons assisté à des programmes de sauvetage et à des faillites d'un bon nombre de sociétés.

Le Canada n'a pas été épargné par cette crise.

Dans tout le pays, toutes les industries, que ce soit les secteurs de l'automobile, des ressources, des finances ou le secteur du commerce de détail, ont subi les soubresauts de ce ralentissement. Vous n'avez qu'à regarder les informations pour réaliser jusqu'à quel point la crise touche tous les secteurs de l'économie.

Dans notre webémission, aujourd'hui, nous examinerons les conséquences du ralentissement économique sur l'information financière et la vérification.

## Diapo 2 -- Ordre du jour

Comme vous pouvez le constater à la lecture de l'ordre du jour, nous couvrirons au cours de la prochaine heure plusieurs domaines touchés par le ralentissement économique, en donnant d'abord la parole au président du CCRC, M. Nick Le Pan.

Kam Grewal et Malcolm Gilmour vous entretiendront par la suite de la divulgation financière et des facteurs touchant la vérification relatifs aux questions d'évaluation, des pertes de valeur, du risque d'inexécution de la contrepartie, de la continuité de l'exploitation et des préoccupations entourant les risques de fraude. Ils aborderont également l'importance d'une divulgation transparente aux états financiers dans la présente conjoncture. Leurs remarques cibleront les questions à soumettre aux administrateurs, aux comités de vérification, à la direction ainsi qu'aux vérificateurs.

Vers la fin de la webémission, je vais vous entretenir des attentes du CCRC face aux cabinets de vérification dans l'environnement actuel.

À la conclusion de notre diffusion, nous espérons que vous comprendrez mieux les défis importants que représentent l'information financière pour les administrateurs, les conseils d'administration, les comités de vérification et les cabinets de vérification en cette période de turbulence financière. Nous sommes conscients qu'ils traitent de plusieurs des enjeux liés à l'information financière et à la vérification. Évidemment, notre diffusion Web d'aujourd'hui NE COUVRIRA PAS complètement tous les enjeux associés au ralentissement économique. Notre objectif vise à vous sensibiliser aux enjeux les plus pressants alors que nous cheminons en cette période remplie de défis à relever.

Je voudrais également préciser que les opinions exprimées aujourd'hui par tous nos participants le sont à titre personnel et n'engagent en rien le conseil d'administration du CCRC.

## Diapo 3 – Mot de bienvenue du Président

### **Incertitude économique et évaluation du risque**

Je plante le décor pour les présentations qui suivront mon intervention. Les sociétés canadiennes sont confrontées à une incertitude économique très inquiétante. Qui dit incertitude économique, dit risque plus élevé.

Les défis auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes sont les suivants :

- réduction de la demande pour leurs produits
- restrictions sur les liquidités, le crédit et l'accès au capital
- volatilité sans précédent des marchés des capitaux
- demande en forte baisse pour les produits de base et chute des prix

Les états financiers de plusieurs entreprises seront touchés par le repli de l'économie. Dans la préparation de leurs états financiers, les entreprises seront confrontées à des enjeux importants, à savoir la détermination de la valeur marchande de placements non liquides, la comptabilisation de pertes de valeur, l'évaluation de la santé financière des contreparties ou de l'information enrichie aux états financiers relativement aux incertitudes déterminantes ou toute conjugaison de l'une ou l'autre des données précédentes.

Nous sommes conscients que l'émetteur assujéti et leurs cabinets de vérification traiteront de ces enjeux mais nous voulons rappeler à tous ceux engagés de l'importance de ces enjeux à l'avenir. Nous vous rappelons que nous avons plus de 250 cabinets de vérification inscrits au CCRC qui pourraient être touchés d'une façon ou d'une autre par les enjeux que nous soulevons aujourd'hui.

### **Les conseils d'administration, les comités de vérification et les vérificateurs devraient se poser les questions suivantes :**

Quels sont les domaines de notre divulgation financière particulièrement touchés par le ralentissement économique?

Dans quelle mesure cette entreprise peut-elle établir des estimations significatives, compte tenu de l'incertitude économique et du recours plus fréquent au jugement qui sera nécessaire pour cet exercice?

## **Le recours aux estimations**

Permettez-moi de vous donner l'exemple des estimations.

Avec l'accord de la direction et des vérificateurs, les comités de vérification devraient examiner les modifications apportées aux estimations clés et aux hypothèses à la lumière de la conjoncture actuelle du marché, par exemple les changements apportés aux résultats prévus, aux prévisions de trésorerie, à la capacité de refinancement des emprunts, aux évaluations de pertes de valeur, aux provisions pour créances et à l'inventaire.

Les vérificateurs, les cadres supérieurs, les conseils d'administration et les comités de vérification devraient s'interroger sur la pertinence des estimations importantes préparées par la direction et décider si l'analyse a été effectuée avec toute la rigueur nécessaire.

Il serait souhaitable que les comités de vérification reconfirmant que les systèmes d'information financière et de contrôle interne fonctionnent efficacement et que les ressources sont en place pour fournir un soutien quand vient le temps de déterminer les évaluations qui font appel en grande partie au jugement.

Si des entreprises ont procédé à des mises à pied au sein de la direction, de quelle façon la réduction de l'effectif joue-t-elle sur les contrôles internes et l'information financière?

## **La divulgation aux états financiers**

En périodes d'incertitude, la divulgation aux états financiers prend une signification plus importante. Compte tenu des conditions actuelles du marché, les utilisateurs et les organismes de réglementation rechercheront une plus grande transparence dans les divulgations des sociétés en ce qui touche les risques, les jugements clés, le recours aux estimations et aux incertitudes, pour n'en nommer que quelques-uns.

## **Le scepticisme professionnel du vérificateur**

En dernier lieu, j'aimerais vous parler de l'utilité d'un scepticisme professionnel de bon aloi.

L'horizon pour les cabinets de vérification est également très différent de l'an dernier.

Les vérifications seront plus difficiles et il y aura plus de défis liés aux évaluations, aux pertes de valeur et aux évaluations de continuité d'exploitation que pour les exercices antérieurs.

Plusieurs associés en vérification n'auront jamais effectué leur travail dans une période de ralentissement économique. Compte tenu du risque élevé d'inexactitudes importantes dans les états financiers, il est essentiel que procédés de vérification répondent à ces risques et que les vérifications soient effectuées dans un esprit de scepticisme professionnel de bon aloi.

## Diapo 4 – Enjeux portant sur l'évaluation

J'aimerais aborder la discussion sur les domaines spécifiques de l'information financière, qui ont subi les contrecoups du ralentissement économique en examinant les enjeux portant sur l'évaluation.

Dans l'environnement courant, il sera particulièrement difficile pour les auteurs des états financiers et les vérificateurs d'obtenir de l'information fiable et pertinente sur la juste valeur. Ce qui était dans le passé une simple question de routine est maintenant devenu une source de risque important.

Les méthodes d'évaluation utilisées aujourd'hui par les entreprises peuvent grandement différer de celles ayant servi anciennement pour estimer les instruments financiers, au moment de l'acquisition. Citons par exemple le papier commercial bloqué, adossé à des actifs non bancaires, pour lequel un plan de restructuration a été récemment approuvé.

Le recours aux justes valeurs est répandu dans la communication de l'information financière et elle comprend non seulement l'actif et le passif financiers mais sert aussi à la direction pour déterminer les avoirs et le passif découlant du régime de retraite, l'évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et le paiement à base d'actions, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les sociétés et leurs vérificateurs doivent évaluer s'ils possèdent l'expertise nécessaire pour entreprendre des évaluations difficiles. Ceci peut nécessiter l'utilisation accrue de spécialistes, notamment des évaluateurs, des experts en instruments financiers, des actuaires et des spécialistes en pertes de valeur.

Des estimations de juste valeur devraient être fondées sur des hypothèses raisonnables et justifiables, qu'un participant tiers au marché pourrait utiliser quand le cours du marché n'est pas disponible. Les estimations devraient tenir compte, en tout état de cause, des risques pertinents, à savoir le risque de crédit, le risque d'inexécution de la contrepartie et le risque d'illiquidité. Le risque de crédit et le risque de la valeur de prêt constituent des exemples de risques de la contrepartie.

Quand il n'existe pas de données pertinentes observables, les hypothèses internes de la direction sur les futurs flux de trésorerie et les taux de rendement requis doivent être cohérents avec les hypothèses que les participants au marché utiliseraient pour évaluer la valeur des instruments financiers dans une transaction courante.

Les hypothèses les plus sensibles de la direction peuvent inclure les taux de croissance, les taux d'escompte et les multiples de capitalisation.

L'information du marché peut être disponible; elle fournit une indication des hypothèses actuelles des participants au marché en ce qui a trait au prix du risque (par exemple le risque de crédit et le risque d'illiquidité). Cette information peut être utile dans l'évaluation des

hypothèses internes de la direction portant sur les hypothèses des participants au marché et pour calibrer les modèles internes.

Plusieurs problèmes reliés aux modèles internes, par exemple, les modèles utilisés pour attribuer des cotes de crédit aux titres hypothécaires à risque proviennent de l'incapacité de tenir compte de façon appropriée des risques pertinents et, plus particulièrement, des risques d'illiquidité et des modèles qui doivent être calibrés de manière convenable. Les événements survenus en 2008 ont révélé « dix événements standards de déviation » chez plusieurs modèles.

Dans l'appréciation des justes valeurs et des modèles de calibrage, la détermination de savoir si des transactions individuelles sur le marché sont forcées (c'est-à-dire qu'une des parties est obligée ou autrement contrainte d'effectuer une transaction) dépend des faits et des circonstances et peut en plus relever en grande partie d'un jugement important à exercer.

Les comités de vérification et les conseils d'administration voudront probablement mieux comprendre les jugements clés posés et la méthodologie utilisée par la direction pour déterminer les justes valeurs et la manière dont les hypothèses et les résultats ont été corroborés.

Les vérificateurs devront obtenir des éléments probants bien choisis confirmant que la preuve sera selon toute probabilité différente de ce qu'ils ont eu à leur disposition dans le passé.

## Diapo 5 - Enjeux portant sur l'évaluation

Je voudrais maintenant aborder la question des prévisions de trésorerie.

Nick a fait allusion à l'incertitude économique dans ses remarques d'ouverture. Plusieurs entreprises ont des difficultés à faire des prévisions des résultats pour les prochains trois mois, alors imaginez-vous ce qu'il peut en être pour les 12 mois suivant la date du bilan, voire un horizon plus lointain, dans une conjoncture économique incertaine.

En période de croissance, les prévisions de trésorerie ne constituaient pas un secteur sur lequel on s'attardait trop longuement alors que les ventes et les profits étaient à la hausse et que le financement était relativement bon marché et facilement accessible. Toutefois, en période de décroissance et compte tenu de l'incertitude économique prévalant sur le marché, les prévisions de trésorerie prennent de nos jours une importance plus grande.

La continuité de l'exploitation et les évaluations de pertes de valeur seront tirées des prévisions détaillées de trésorerie.

Les comités de vérification et les conseils d'administration devraient s'interroger sur la manière dont ont été intégrés aux prévisions de trésorerie les changements prévus aux conditions du marché, les variations du volume des ventes, des prix et les coûts. Les marges projetées sont-elles réalistes dans la conjoncture actuelle? Quelle marge de manœuvre l'entreprise a-t-elle face à ses clauses de sauvegarde? Quel est le taux d'épuisement du capital de l'entreprise?

A-t-on procédé aux ajustements appropriés du risque dans les prévisions de trésorerie pour, notamment le risque de contrepartie, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque du marché, etc.

Les dispositions existantes en matière de prêt sont-elles adéquates pour répondre aux exigences en financement de pointe dans les prévisions de trésorerie?

Il est essentiel que les prévisions de trésorerie soient soumises de manière adéquate à des tests de tension. L'analyse de sensibilité devrait être exécutée, par exemple, pour les modifications au volume des ventes et des prix et des coûts. À titre d'hypothèse, on pourrait évoquer la possibilité qu'une chute de 10 % à 15 % ou même plus des ventes ne serait pas tirée par les cheveux dans la conjoncture actuelle, compte tenu de l'incertitude économique.

Les compagnies et leurs vérificateurs devraient s'assurer que leurs prévisions de trésorerie sont cohérentes, c'est-à-dire si la prévision utilisée aux fins de pertes de valeur est différente du budget présenté à la haute direction et au conseil d'administration, il faudrait faire un suivi et expliquer cet écart. La divulgation dans les états financiers d'incertitudes importantes est également indispensable.

Les vérificateurs devraient s'assurer qu'ils remettent en question de façon adéquate les hypothèses clés à l'appui des prévisions de trésorerie et des projections. L'examen des prévisions de trésorerie doit être exécuté par les membres les plus expérimentés de l'équipe de vérification, compte tenu des risques élevés dans l'environnement actuel et ne doit pas être délégué aux membres moins expérimentés de l'équipe.

Plus mince est le coussin de sécurité dans la prévision de la trésorerie en rapport avec la continuité de l'exploitation et des estimations de pertes de valeur, plus nombreux seront les tests auxquels nous nous attendrons de la part des vérificateurs.

## Diapo 6 - Enjeux portant sur l'évaluation

Maintenant, permettez-moi d'aborder d'autres secteurs touchés par les enjeux d'évaluation.

La détermination de la juste valeur représentera tout un défi pour les compagnies avec des régimes de retraite à prestations définies.

Compte tenu de la chute abrupte du marché des actions en 2008, plusieurs régimes de retraite rapporteront, assurément, des pertes actuarielles importantes sur la réévaluation des actifs du régime de retraite à la fin de l'année. Ces pertes devront être prises en compte dans les prochains exercices en se fondant sur les politiques d'amortissement des entreprises.

Selon la nature des placements détenus par le régime, la détermination de la juste valeur de ces placements pourrait être difficile.

Les taux présumés de rendement des actifs du régime de retraite devraient tenir compte des attentes actuelles face aux taux de rendement à long terme sur les actifs du régime.

Du côté du passif découlant du régime de retraite, l'obligation de l'employeur doit être actualisée. La fixation du taux préférable d'actualisation constituera un élément faisant appel au jugement. Le taux d'actualisation est habituellement fondé sur les taux d'intérêt des obligations de société de haute qualité et, compte tenu que l'écart des obligations des sociétés s'est agrandi en 2008, il est possible que le taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation à la fin d'exercice soit plus élevé que le taux utilisé en début d'exercice.

Il est nécessaire de procéder à des évaluations actuarielles de façon périodique, assorties d'extrapolations, entre les évaluations.

La direction doit consulter ses actuaires et examiner les événements du dernier exercice dans le but de décider si l'importance des changements survenus signifie qu'une extrapolation n'est plus pertinente et qu'il faut plutôt procéder à une nouvelle évaluation.

Un autre domaine où la détermination de la juste valeur est requise porte sur le régime de rémunération à base d'actions. Les modifications aux attributions basées sur les actions, que ce soit la révision du prix d'exercice d'options d'achat d'actions vers un prix d'exercice plus bas ou l'annulation des modalités d'acquisition, pourraient se traduire par des coûts additionnels de rémunération puisque la juste valeur des attributions modifiées est maintenant plus élevée.

Dans le même ordre d'idées, tout changement aux primes qui prévoient maintenant des dispositions de règlement en espèces peut se traduire par la classification de ces primes dans le passif au bilan.

## Diapo 7 -- Pertes de valeur

Les chutes phénoménales dans le volume des ventes, des marchandises, du cours des actions, au cours du deuxième semestre de 2008, devraient amener les entreprises à se demander si certains éléments de l'actif n'ont pas subi des pertes de valeur. Au cours des deux prochaines diapositives, nous vous présenterons un aperçu de certains des plus importants enjeux de pertes de valeur, en commençant par les actifs financiers.

Il existe un certain nombre de catégories distinctes d'actifs financiers et les normes comptables se rapportant à la reconnaissance et à la mesure de ces pertes de valeur peuvent varier entre les catégories.

La première catégorie que nous aimerions traiter porte sur les créances et les notes à recevoir. Les compagnies qui ont de la difficulté à accéder à leurs sources traditionnelles de liquidités peuvent être forcées de reporter le paiement de leurs dettes. Puisque le compte créditeur d'une compagnie devient le compte débiteur d'une autre, cela peut se transformer en une question de pertes de valeur pour la compagnie détenant la créance. La direction devra changer le processus normal d'évaluation de la possibilité de recouvrabilité des comptes débiteurs quand viendra le temps de déterminer une provision convenable alors que les taux traditionnels de pertes puissent ne plus être révélateurs des pertes du portefeuille actuel.

Nous commençons à peine à percevoir l'impact de la crise économique sur les prêts des sociétés et les autres prêts que les entreprises détiennent. Les gestionnaires devront procéder à un examen du portefeuille de prêts de leur société pour s'assurer que les pertes de valeur sont prises en compte quand ils n'ont plus d'assurance raisonnable d'un recouvrement en temps opportun de la totalité de la somme, soit le principal et les intérêts. Selon la situation de la compagnie, les comités de vérification ont intérêt à comprendre les processus que la direction désire instaurer. Il faut également souligner que les paiements n'ont pas nécessairement à être en souffrance pour qu'un prêt soit considéré comme ayant perdu de la valeur puisque le facteur le plus important est de savoir si l'entreprise dispose d'une assurance raisonnable d'un recouvrement fait à temps. À l'opposé des créances et effets à recevoir, le montant réalisable pour les prêts est fondé sur les flux de trésorerie futurs actualisés à moins qu'il ne soit pas possible d'en faire une estimation raisonnable, auquel cas le bien sous-jacent affecté en garantie est pris en compte.

Une troisième catégorie d'actifs financiers à examiner est les placements dans les titres de créances et les titres participatifs, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction. Il faut procéder à une évaluation à chaque date de bilan pour décider s'il existe une preuve objective qu'il y a eu perte de valeur d'un actif. Des lignes directrices qui donnent des exemples de ce qu'on entend par preuve objective de pertes de valeur ont été publiées; cela vaut la peine d'y jeter un coup d'œil. Cependant, pour ces actifs financiers, une perte de valeur ne serait reconnue que si elle est considérée permanente. La problématique en l'espèce tient au fait qu'il n'existe pas de test sans équivoque qui puisse indiquer une perte de valeur permanente, il faut donc exercer son jugement professionnel.

Une dernière remarque sur les actifs financiers. En octobre 2008, le Conseil des normes comptables canadien a approuvé des modifications pour permettre un reclassement, en vertu de circonstances déterminées, d'actifs financiers en les sortant de catégories qui exigent que les variations de la juste valeur soient comptabilisées immédiatement en résultat net. Ces modifications ont été apportées pour assurer la cohérence des normes canadiennes avec les normes américaines et internationales régissant l'information financière.

## Diapo 8 - Pertes de valeur

La question des actifs financiers étant terminée, j'aimerais vous entretenir brièvement d'autres types d'actifs qui peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

Une des plus difficiles décisions à prendre pour la direction d'une entreprise consiste à déterminer si elle comptabilise un actif d'impôts futur. En procédant à cette détermination, la direction doit évaluer, à chaque date du bilan, s'il est plus probable qu'improbable que l'actif se matérialisera.

Les sociétés affichant un exercice déficitaire devront évaluer s'il est convenable d'établir un actif d'impôt futur pour ces pertes. Pour les actifs d'impôts futurs comptabilisés au cours des exercices précédents, les sociétés devront évaluer la justesse de la provision pour moins-value. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une perte de valeur, les problèmes de liquidités peuvent amener les entreprises à envisager le rapatriement des bénéfices des activités à l'étranger et ces transferts peuvent avoir des répercussions fiscales.

Les actifs à long terme, à savoir les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à durée déterminée sont seulement testés pour pertes de valeur quand il y a un événement déclencheur. Il existe plusieurs événements déclencheurs possibles qui peuvent être reliés à la situation économique actuelle. Un événement déclencheur peut être simplement, une perte d'opération ou une situation de trésorerie négative, conjuguée à une projection ou une prévision de pertes continues, associées à l'utilisation de l'actif. De plus, si une société répond à l'environnement actuel en procédant à une restructuration, que ce soit en fermant des sites, en remaniant ses priorités de dépenses ou en réduisant ses projets de développement de certains produits, toutes ces activités peuvent être considérées comme un événement déclencheur requérant des tests de dépréciation. Il faudrait également souligner que si une compagnie décide de se restructurer, il existe des règles comptables très précises sur ce qui peut être inclus dans les charges de restructuration et les critères qu'il faut respecter pour enregistrer ces charges dans le présent exercice.

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie forment des actifs qui doivent être testés annuellement pour pertes de valeur mais ils peuvent l'être à une date intérimaire s'il y a preuve d'une possible perte de valeur. Plusieurs compagnies se sont retrouvées avec une capitalisation boursière en deçà de la valeur comptable de leurs capitaux propres, ce qui est souvent considéré comme un signe qu'il y a eu une perte de valeur de l'écart d'acquisition qui peut entraîner un test de dépréciation intérimaire. Lorsque l'écart d'acquisition est évalué pour perte de valeur et que l'écart d'acquisition a été attribué à des unités d'exploitation de la compagnie consolidée, il est important de concilier les justes valeurs des unités d'exploitation avec la capitalisation boursière globale de la compagnie.

Avec un peu de chance, il devient évident, à partir de notre discussion sur les pertes de valeur, que, pour certaines entreprises, la conjoncture économique actuelle provoquera une hausse substantielle dans le nombre et la rigueur des tests de dépréciation que la direction devra effectuer lors de la préparation des états financiers. Par conséquent, les comités de vérification voudront être rassurés que la direction a anticipé ce besoin et a planifié en conséquence, de sorte qu'ils auront le temps et les ressources disponibles pour effectuer les tests de dépréciations à l'intérieur du calendrier de production de l'information financière de la compagnie. Les comités de vérification voudront également s'assurer que les hypothèses que la direction a utilisées et que les conclusions qu'ils ont tirées sont cohérentes avec les tests de dépréciation et avec les autres analyses comme l'évaluation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

## Diapo 9 - Risque d'inexécution de la contrepartie

Le risque d'inexécution de la contrepartie touche est au coeur de la présente crise économique et représente le risque qu'une partie à un contrat ne sera pas capable de répondre à ses obligations contractuelles.

Le risque est omniprésent et touche chaque compagnie. Il peut être affecté par les clients, les fournisseurs, les fournisseurs de financement, les ententes dérivées, les contrats de contrepartie, les contrats d'assurance et les garanties, pour n'en nommer que quelques-uns.

Permettez-moi de commencer en parlant de la clientèle. Les clients doivent se débattre pour effectuer leurs paiements, ce qui signifie que des dispositions additionnelles doivent être prises pour les comptes débiteurs. Ce risque peut également se répercuter sur le choix du moment de la comptabilisation des produits. Dans la conjoncture actuelle, les entreprises devraient étudier la pertinence et la fréquence des procédures d'évaluation de la capacité financière de leurs clients. Les procédures mises en place pour les exercices antérieurs peuvent ne plus être adéquates.

Nous nous engageons dans une récession mondiale. Le Canada sera particulièrement frappé par une baisse de la demande provenant des États-Unis. Les marchés pour de nombreux produits et services commencent à se contracter, ce qui signifie que plusieurs compagnies seront frappées par une réduction de la demande des clients, plus de pressions seront exercées sur les prix. Cette situation peut avoir des conséquences, notamment des inventaires excédentaires ou des marchandises démodées, des dépréciations pourraient être nécessaires si la valeur comptable de l'inventaire dépasse la valeur nette de réalisation.

Les entreprises pourraient également offrir des incitatifs additionnels à leurs clients pour maintenir leurs recettes qui, faut-il le répéter, ont des conséquences sur l'information financière.

Une réduction de la demande pour des produits et services d'une entreprise peut constituer un indicateur d'une perte de valeur, obligeant l'entreprise à évaluer la recouvrabilité de ses actifs à long terme et de l'écart d'acquisition.

Si des sociétés dépendent de quelques clients importants pour une grande partie de leurs produits, les conditions de ces clients devraient être soigneusement surveillées pour identifier tous les enjeux qui pourraient faire l'objet d'une comptabilisation ou d'une divulgation aux fins de communication de l'information financière. Il faudra également surveiller de près certains pays, marchés, produits ou services spécifiques.

## Diapo 10 - Risque d'inexécution de la contrepartie

Je vous ai parlé jusqu'à présent de la clientèle et je m'appête maintenant à aborder d'autres domaines qui seront touchés par le risque d'inexécution de la contrepartie.

Les fournisseurs d'une entreprise pourraient connaître des difficultés financières. Si les fournisseurs sont incapables de respecter leurs engagements, cela signifie que les compagnies auront à s'approvisionner ailleurs, à des coûts possiblement plus élevés, ce qui se traduira par une réévaluation des stocks. Cette situation pourrait déboucher sur une rupture de la chaîne d'approvisionnement de la compagnie et pourrait constituer un indicateur de perte de valeur. On ne pourra pas assurer le service des principaux équipements au bon moment ou pas du tout, ce qui provoquera des perturbations dans l'entreprise.

Les parties qui vous procurent du financement peuvent également créer des risques importants de contrepartie.

Les entreprises qui, dans le passé, avaient peu de difficultés à renouveler un prêt pourraient maintenant trouver plus difficile de le refinancer ou pourraient même ne pas être capables de le faire. Les clauses restrictives (d'un prêt) peuvent être violées ou avoir un coussin de sécurité moins épais que dans les périodes précédentes, ayant des conséquences sur le classement de la dette dans le bilan.

Les compagnies incapables de renégocier les conditions de prêts ou impuissantes à obtenir des renonciations à l'inexécution de clauses restrictives peuvent se retrouver avec des enjeux importants de continuité de l'exploitation.

L'inexécution d'un emprunt peut déclencher des dispositions de manquement réciproque chez une compagnie ayant d'autres ententes de financement. Des ententes devront être soigneusement analysées pour comprendre les droits et les obligations.

Les garants de dette peuvent également connaître des difficultés financières et peuvent ne pas être en mesure d'assumer leurs engagements. Ce qui rend encore plus difficile pour une entreprise de renouveler leurs prêts. Il faut noter que les garants qui fournissent un soutien financier ou des garanties peuvent avoir des droits variables dans l'entité à laquelle ils ont fourni leur soutien et pourraient possiblement devoir consolider une telle entité ou fournir des divulgations additionnelles dans les états financiers.

De tels engagements à fournir un soutien financier ou des garanties pourraient être dissimulés dans des ententes contractuelles et les entreprises devraient disposer de processus pour identifier ces vulnérabilités.

Les entreprises en phase de démarrage peuvent être particulièrement frappées alors que le financement s'assèche et que les compagnies trouvent de plus en plus difficile de recueillir des fonds pour financer leurs activités. Cette situation peut avoir des répercussions sur les divulgations de perte de valeur et de continuité d'exploitation.

Je voudrais maintenant vous entretenir d'autres domaines du risque de la contrepartie. Par exemple, les instruments dérivés. Si la contrepartie d'un instrument dérivé connaît une détérioration de son crédit, cela peut avoir des conséquences sur l'établissement de la juste valeur et les opérations de couverture. En fait, la semaine dernière, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a établi un consensus dans le CPN-173 en énonçant que, lorsqu'il faut déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, une entité doit tenir compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie.

D'autres contreparties existent dans les contrats de location, de coentreprise, de placements en actions, d'ententes d'achats, de ventes et de contrats d'assurance, etc. Donc, j'espère que vous avez compris à quel point le risque de contrepartie est insidieux et peut se manifester un peu partout dans la conjoncture actuelle.

**Quelles questions les personnes responsables de la gouvernance d'une société devraient-elles poser en ce qui concerne le risque de contrepartie?**

**Les questions pertinentes devraient inclure celles-ci :**

Quelles sont les contreparties avec lesquelles la compagnie fait affaire?

Quel processus la compagnie a-t-elle utilisé pour identifier et évaluer le risque de contrepartie?

Quelle dette faut-il s'attendre à refinancer et de quelle façon entendez-vous procéder?

Avez-vous divulgué avantageusement dans les états financiers les risques et l'incertitude associés aux contreparties?

## Diapo 11 - Risque d'inexécution de la contrepartie

J'ai parlé précédemment de quelle façon les clients peuvent avoir une incidence sur les risques de contrepartie. En période de crise économique, les entreprises et leurs clients peuvent modifier leurs pratiques commerciales qui pourraient se répercuter sur la comptabilisation des produits.

Les compagnies peuvent devoir faire face à des pressions accentuées pour atteindre leurs recettes et les cibles d'analystes; par conséquent, il serait conseillé d'apporter une attention additionnelle dans le secteur de la comptabilisation des produits.

Examinons certains secteurs potentiellement à risque :

L'habitude des retours traditionnels d'une compagnie ne peut pas être un gage de garantie que le même volume de retours se maintiendra dans l'avenir en raison de l'augmentation des retours attribuables à la crise économique et aux clients qui peuvent aussi exiger des droits de retour prolongés. Si l'entreprise accepte ces droits nouveaux ou étendus, la direction doit réévaluer si elle devrait comptabiliser une plus grande provision pour les retours ou si les futurs retours peuvent être estimés de manière raisonnable.

Les directives pour la comptabilisation des produits en vertu des ententes de vente à livrer prévoient plusieurs facteurs dont il faut prendre en compte pour faire en sorte que les risques et avantages importants inhérents à la propriété puissent être transférés et les produits comptabilisés. Si ces types d'ententes sont nouveaux pour une société ou si les conditions de l'entente de vente à livrer sont modifiées, alors les ententes devront être soigneusement examinées par la direction et les vérificateurs.

Les clients peuvent réclamer des modalités de paiement qui dépassent le délai normal ou le calendrier normalisé des paiements. Une modification aux modalités de paiement peut vouloir dire que les revenus associés aux ententes ne sont pas fixes et déterminables ou qu'il existe une incertitude quant au recouvrement total des montants dus. La direction et les vérificateurs devraient évaluer les conséquences de tout changement des conditions de paiement sur le moment de la comptabilisation des produits.

Maintenant, permettez-moi d'aborder les conventions accessoires.

Les conventions accessoires représentent des ententes séparées du contrat principal. De telles conventions peuvent être consignées ou peuvent ne pas l'être, mais elles peuvent avoir une incidence importante sur la comptabilisation des produits. Les possibilités de conventions accessoires sont plus élevées dans le cas de transactions complexes ou d'accords de prestations multiples.

Si le département des finances d'une société ne connaît pas les conditions et modalités des conventions accessoires, cette situation peut aussi augmenter le risque de comptabilisation contre-indiquée des produits.

Passons maintenant au risque de la saturation des réseaux commerciaux.

Les entreprises qui ont vendu à des distributeurs ou à des détaillants peuvent découvrir que leurs clients trouvent maintenant plus difficile d'écouler leur marchandise auprès de leurs propres clientèles. Des modifications aux droits de retour ou aux délais de paiement jusqu'à ce que les produits aient été vendus à leurs clients pourraient vouloir dire que ces mesures constituent des ventes en consignation, ce qui fera en sorte que les produits des ventes ne seront pas comptabilisés tant que les produits distribués n'ont pas été vendus aux consommateurs finaux.

Sur un sujet connexe, un des thèmes de notre présentation consiste à mettre en évidence l'importance des estimations importantes. Quant aux contrats à long terme calculés sur le pourcentage de l'avancement des travaux, les compagnies doivent s'assurer que les estimations importantes sont évaluées avec une rigueur de circonstance, voire même si la méthode de comptabilisation au pourcentage de l'avancement des travaux est appropriée dans l'incertitude créée par la crise économique actuelle.

Les comités de vérification, les conseils d'administration et les vérificateurs devraient se pencher sur les répercussions que la crise économique pourrait avoir sur les pratiques d'affaires et dans quelle mesure la conjoncture pourrait influencer sur la comptabilisation des produits et la capacité d'effectuer des estimations significatives.

## Diapo 12 – Continuité de l'exploitation

Il n'existe aucun doute que l'environnement économique actuel augmente le risque de faillite des sociétés et d'échecs de vérification.

Certains grands noms du gratin des sociétés canadiennes se sont placés sur la protection de la *Loi sur les faillites*. Une des pratiques intéressantes qui a émergé de la crise mondiale du crédit consiste à faire en sorte que les entreprises n'attendent plus d'être à court d'argent avant de se placer sur la *Loi sur les faillites*. La raison en est que les délais nécessaires à déclarer faillite peuvent mener à des difficultés à évaluer le financement nécessaire aux fins de la restructuration.

Dans la conjoncture actuelle, nous pouvons nous attendre à une plus grande divulgation dans les états financiers des incertitudes importantes reliées aux événements ou aux conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'entité à assurer la continuité de l'exploitation.

Les conseils d'administration et les comités de vérification devraient examiner les processus suivis par la direction pour repérer les conditions qui pourraient toucher la capacité de l'entreprise à assurer la continuité de l'exploitation. Il faudrait réviser les capacités d'emprunt disponibles de la compagnie et les comparer aux prévisions détaillées de trésorerie pour les 12 prochains mois, au minimum, à partir de la date du bilan.

Les membres des conseils d'administration et des comités de vérification devraient focaliser sur les prévisions, les budgets, les besoins d'emprunts, les bris de contrat, le temps d'absorption ainsi que les produits et marchés de la compagnie en établissant leurs conclusions sur la continuité de l'exploitation et en évaluant les incertitudes importantes et l'intégrité de la divulgation sur la continuité de l'exploitation dans les états financiers,.

Si les plans pour surmonter les difficultés financières comprennent la vente d'actifs ou l'émission d'actions – Est-ce que ces plans sont réalisables dans l'environnement actuel?

Si une entité dépend des garanties assurées par un tiers, cette tierce partie pourrait ne plus être en mesure d'assumer cette garantie ou ne plus être prête à assumer cette garantie. Donc, quelles sont les répercussions sur la compagnie?

Les PCGR canadiens exigent la divulgation des incertitudes importantes reliées à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Comme exemples d'incertitudes qui doivent être divulguées, il y a les pertes continues et prévues d'exploitation, un flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation négatif, une baisse significative de la demande pour les produits, l'incapacité d'obtenir ou de renouveler le financement et le non-respect de clauses restrictives.

La continuité de l'exploitation est également un domaine qui exigera très certainement un engagement important de la part des membres plus expérimentés de l'équipe chargée de la mission de vérification.

Les vérificateurs devront examiner les prévisions de la direction en matière de flux de trésorerie et remettre en question le caractère raisonnable de ces hypothèses afin d'évaluer la capacité de l'entreprise d'assurer la continuité d'exploitation. Les vérificateurs devraient déterminer si la direction a tenu compte de manière juste des événements et des conditions touchant leur entreprise et le secteur industriel auquel elle appartient.

S'il existe des inquiétudes portant sur la continuité de l'exploitation, les vérificateurs devraient remettre en cause les entreprises qui soutiennent que l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels n'ont pas subi de dépréciation.

## Diapo 13 - La divulgation aux états financiers

Nous aimerions maintenant cibler notre attention sur l'impact de l'environnement économique actuel sur la divulgation aux états financiers.

Les normes comptables définissent une présentation fidèle aux états financiers comme étant la provision d'informations suffisantes à propos des opérations ou des événements qui ont un effet sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'entité pour les périodes présentées, et dont la dimension, la nature et l'incidence sont telles que leur mention est nécessaire à la compréhension de cet effet. Ce que ces normes tentent de nous faire comprendre, c'est que la clé d'une bonne information financière est la transparence et qu'une bonne information financière relève de la responsabilité de la direction et du comité de vérification. Cela étant dit, il est important de se rappeler qu'une bonne divulgation ne peut compenser pour une mauvaise comptabilité. Les traitements comptables qui ne sont pas en harmonie avec les principes comptables généralement reconnus ne sont pas corrigés par la publication des conventions comptables utilisées ou par l'information fournie dans les notes ou les annexes.

Voici quelques éléments à prendre en compte dans l'évaluation des conséquences de l'environnement économique actuel sur la divulgation dans les états financiers.

L'exigence de divulguer l'incertitude relative à la mesure génère souvent un certain nombre de « paragraphes passe-partout » en guise de déclarations. Cependant, la norme de l'incertitude relative à la mesure est très claire, stipulant que la divulgation est requise « quand il est raisonnablement possible que le montant comptabilisé puisse changer de manière importante à court terme », ce qui, dans la conjoncture actuelle, englobera plus d'éléments que dans les exercices précédents.

Plusieurs normes comptables qui offrent des directives sur la détermination de la perte de valeur exigent également une divulgation spécifique tant de la somme que de la méthode retenue pour déterminer la perte de valeur. La réglementation en valeurs mobilières contient aussi des exigences spécifiques sur la matière à divulguer dans le rapport de gestion en ce qui a trait aux raisons et aux circonstances commerciales reliées à la perte de valeur.

Une divulgation opportune devrait être faite du non respect et de la renonciation de clauses restrictives obtenue en rapport avec des contrats de prêt. De plus, si les informations prévisionnelles et les prévisions d'une société démontrent que l'entreprise violera très certainement les clauses restrictives aux dates futures de conformité, au cours du prochain exercice, elle doit faire état de cette non conformité très probable et les répercussions négatives qui s'en suivront.

J'ai déjà abordé la divulgation de la continuité de l'exploitation dans une diapositive précédente.

## Diapo 14 – Divulgence aux états financiers

L'an dernier, des changements progressifs aux normes de divulgation des instruments financiers ont été apportés et, cette année, il y a d'autres changements. Les modifications les plus récentes augmentent la divulgation dans les secteurs tels les reclassements, les garanties, les provisions pour prêts douteux, les instruments financiers hybrides incluant des dérivés intégrés multiples, l'inexécution et les violations. Les normes commandent également une divulgation plus exhaustive sur l'étendue de l'exposition de l'entité au risque de crédit, au risque d'illiquidité et au risque du marché, lequel comprend le risque associé aux devises, le risque de taux d'intérêt et le risque sur les prix. Bien que les divulgations reliées à la juste valeur ne soient pas substantiellement différentes, s'il y a une hausse du nombre de justes valeurs qui sont déterminées sur une base autre que par référence au cours du marché publié dans un marché animé, les divulgations additionnelles peuvent être, pour le présent exercice, significatives.

Il faut également accorder de l'importance aux passifs éventuels, y compris aux garanties de l'endettement des autres, en s'assurant qu'ils ont été correctement identifiés et divulgués de manière adéquate.

Bien qu'il n'y ait aucun changement aux exigences en matière de divulgation pour une compagnie qui détient des intérêts dans une entité à détenteurs de droits variables ou « EDDV » qui n'a pas été consolidée, il existe un risque que la structure de certaines entités puisse avoir subi des changements importants en réaction au ralentissement économique, ce qui pourrait déclencher un réexamen de l'analyse de l'EDDV.

La conjoncture économique actuelle pourrait également avoir un impact indirect sur certaines divulgations, notamment la dépendance économique si la clientèle de base potentielle d'une compagnie change au point que l'entreprise ne peut plus facilement trouver une clientèle de remplacement pour ses produits.

La rapidité avec laquelle les conditions financières changent signifie que les événements postérieurs à la date du bilan doivent être contrôlés et il faut accorder de l'importance au besoin de réviser les sommes enregistrés dans les états financiers ou, selon le cas, effectuer des divulgations additionnelles.

En dernier lieu, alors que les entreprises préparent leurs états financiers qui fourniront aux lecteurs de l'information d'une manière qui communique clairement la nature et la portée des transactions et d'événements importants, il existe la possibilité qu'on n'utilise des mesures financières ne respectant pas les PCGR. Bien que les utilisateurs des états financiers puissent trouver ces mesures utiles, elles ne devraient pas figurer dans les états financiers selon PCGR; la direction et les comités de vérification devraient envisager des directives spécifiques fournies par les organismes de réglementation en valeurs mobilières sur leur utilisation dans d'autres documents de divulgation.

Au bout du compte, sur la question de la divulgation, j'aimerais que vous notiez que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont récemment publié un avis, ACVM 51-328, qui traite des considérations sur l'information continue liées à la conjoncture économique actuelle.

## Diapo 15 – Facteurs portant sur les risques de fraude

J'aimerais vous parler des facteurs portant sur les risques de fraude.

Les difficultés financières exercent des pressions sur la direction et peuvent servir d'incitatif à la publication d'information financière frauduleuse. Par exemple, on peut s'y prêter pour protéger les bonus, masquer les erreurs de l'administration ou éviter une violation d'une clause restrictive.

Même s'il n'y a pas d'intention frauduleuse, il peut exister une tentation d'influencer les estimations importantes exigeant une part de jugement en favorisant la partie la plus avantageuse de la fourchette.

Les fraudes impliquent souvent que la direction passe outre aux contrôles. Compte tenu des défis de l'évaluation, dont j'ai discuté plus tôt, le recours plus fréquent à des modèles internes et de l'absence de comparaisons des marchés peuvent également présenter une occasion de distorsion et de manipulation.

Les questions à poser quand vous procédez à une évaluation d'une transaction seraient – Est-ce que la transaction est logique quant aux dispositions économiques de l'entente? Y a-t-il une substance commerciale quand vous tenez compte des risques et des avantages, et des droits et des obligations de la transaction?

Si la documentation reliée à une transaction particulière semble inhabituelle, vous devez, encore une fois, vous charger du suivi et il vous faudra effectuer une corroboration.

J'aimerais maintenant débattre de quelques exemples de secteurs où on pourrait observer un risque accru de fraudes.

- Je vais commencer par la constatation des produits, qui a été, dans le passé, un des secteurs les plus fréquents d'information financière frauduleuse.

D'autres exemples de domaines à risque de fraude qui commandent un examen plus soigneux :

- les hypothèses internes utilisées pour des estimations importantes
- la classification de l'actif/passif
- des divulgations aux états financiers incomplets et inexacts portant sur des questions importantes et des incertitudes
- des opérations entre apparentés

Les comités de vérification et les conseils d'administration devraient comprendre de quelle façon les contrôles internes atténuent les risques de fraude dans leurs organisations.

Le vérificateur est également tenu d'envisager le risque d'inexactitudes importantes dues à la fraude. Le procédé de vérification devrait répondre aux risques répertoriés.

L'équipe de mission devrait effectuer un remue-méninges sur la fraude au cours de la planification de la vérification avec le scepticisme professionnel de bon aloi, en compagnie de l'associé. Cette séance ne devrait pas être traitée juste comme une tâche consistant à remplir une liste de contrôle.

L'équipe de mission devrait s'interroger si leur manière d'aborder la vérification est sensible au risque plus élevé de fraude dans l'environnement actuel.

Des estimations significatives de la direction devraient être corroborées de façon opportune par l'équipe de mission.

Un autre risque que les conseils d'administration, les comités de vérification et les vérificateurs auraient intérêt à examiner porte sur la possibilité que les compagnies effectuent un « nettoyage du bilan » à la faveur de la conjoncture. Il faut être alerte pour repérer les dépréciations qui peuvent ne pas être suffisantes ainsi que les cas où les dépréciations peuvent être trop audacieuses.

Je voudrais noter que nous n'avons touché qu'une partie des enjeux de l'information financière affectés par le ralentissement économique. Il en existe d'autres mais le temps qui nous est alloué aujourd'hui ne permet pas de les aborder.

## Diapo 16 – Attentes du CCRC face aux cabinets de vérification

Les caractéristiques les plus marquées de la présente crise économique sont : la vitesse avec laquelle elle s'est répandue; l'omniprésence de son impact dans tous les domaines de l'économie; et l'ampleur planétaire de la crise. Aucun pays ni aucune industrie ne semblent être à l'abri de ses effets. Le CCRC s'attend généralement à ce que les vérificateurs évaluent soigneusement l'impact de la conjoncture économique actuelle sur les clients pour identifier et répondre aux risques importants que la conjoncture pourrait avoir encouragé. Voici certains éléments précis auxquels il faudra accorder une attention particulière :

### **Leadership des cabinets**

Je crois que le leadership des cabinets ou « l'environnement de contrôle » aura une incidence importante sur la façon dont les entreprises géreront le risque de mission dans l'environnement actuel. Le leadership des cabinets devrait identifier le risque le plus élevé auquel est exposé le client et s'assurer que les équipes de mission sont appuyées par un accès aux experts et aux spécialistes compétents. Une formation et des directives devraient être données aux associés et au personnel concernant l'information financière et les impacts sur la vérification de la conjoncture économique actuelle. Par exemple, je pense que des directives additionnelles devraient être nécessaires, cette année, à la vérification des prévisions de trésorerie, compte tenu des incertitudes qui existent.

Dans l'environnement actuel, les cabinets pourraient subir des pressions quant à leurs honoraires – le leadership des cabinets devrait insister sur l'importance primordiale de la qualité de la vérification et que cette qualité ne devrait pas être compromise pour une question de pression sur les honoraires. Il faudrait examiner l'indépendance des cabinets, qui pourraient, dans la situation économique actuelle, fournir des services autres que de vérification à leurs clients actuels.

### **Répercussion sur la planification des vérifications**

La planification de la vérification constitue un autre secteur qu'il faudra revoir. Les planifications de vérification des états financiers pour l'exercice 2008 peuvent avoir été élaborées plus tôt cette année, avant que le « resserrement du crédit » ne se mute en crise économique mondiale. Il en résulte qu'il est très probable que la plupart des plans de vérification devront faire l'objet d'une réévaluation avant d'entreprendre un important travail sur le terrain. Répéter ce qui a été fait au dernier exercice ne sera très certainement pas adapté au risque accru d'inexactitudes importantes dans la situation actuelle.

Chaque sujet que nous avons abordé aujourd'hui, et la liste est loin d'être complète, constitue un risque potentiel important qui a pu ne pas représenter, dans le passé, un risque important ou les contrôles qui ont permis d'atténuer ces risques dans le passé peuvent ne plus être efficaces de nos jours. Pour chaque risque significatif d'inexactitude importante repérée, le vérificateur doit envisager les répercussions sur les éléments suivants : l'affectation des associés et du personnel; la nature, l'étendue et le calendrier des procédés de vérification, l'orientation et la supervision des membres de l'équipe de mission.

Nous avons abordé précédemment la question de la fraude. L'obligation d'envisager les incitatifs, les pressions et les occasions qui augmentent le risque de fraude à l'intérieur d'une entité constitue la pierre angulaire du processus de planification de la vérification.

### **Importance relative**

En ce qui concerne l'importance relative, plusieurs compagnies auront connu des résultats plus faibles en 2008. En conséquence, la direction et les vérificateurs devront réévaluer l'importance relative des informations à fournir dans les états financiers. Ce que les utilisateurs des états financiers peuvent percevoir comme des inexactitudes importantes peut différer de manière substantielle par rapport aux exercices précédents.

Si l'importance relative a diminué par rapport à l'exercice précédent, la direction et les vérificateurs devront envisager l'impact sur les erreurs non corrigées de l'exercice précédent à reporter sur l'exercice en cours. Dans le même ordre d'idées, les vérificateurs devront penser à exécuter des procédures additionnelles sur le bilan d'ouverture si l'importance relative est beaucoup moins importante par rapport à l'exercice précédent.

Il faut se souvenir que l'importance relative s'applique non seulement aux résultats financiers déclarés mais également aux divulgations fournies dans les états financiers.

### **Rôle des associés responsables de la mission et des associés de référence**

La contribution des leaders de l'équipe de mission, comme les associés responsables de la mission, les associés de référence et d'autres membres expérimentés de l'équipe, qui possèdent en général les connaissances techniques les plus poussées en matière de comptabilité et d'expérience dans la vérification, sera déterminante. Au fur et à mesure que le nombre et l'importance des risques identifiés augmentent, on s'attend à ce que soient haussés le degré et la portée de la contribution au niveau de la direction, de la supervision et de la révision de la mission de vérification par l'associé responsable de la mission ainsi que le temps consacré par l'associé de référence.

### **Modifications des procédés de vérification**

Le CCRC s'attend à ce que des modifications soient apportées aux procédés de vérification. Dans un effort pour composer avec le ralentissement économique, les compagnies peuvent éliminer des emplois. Cette manœuvre peut accroître les risques de déficiences dans le système interne de contrôle, en raison d'un manque de séparation des tâches ou de lacunes

dans la surveillance efficace des contrôles. Les vérificateurs doivent envisager l'impact de toute modification de l'effectif sur l'entreprise en particulier si la confiance est placée sur les contrôles internes.

Des procédures importantes pourraient devoir être modifiées pour qu'on se fie plus sur la preuve fournie par des tierces parties indépendantes plutôt que sur des parties ou sur la documentation fournies par la compagnie. Vu l'allure à laquelle l'environnement économique change, des procédures plus substantielles pourraient être nécessaires en fin d'exercice plutôt qu'à une date intérimaire. Également, le risque accru de mission pourrait forcer un changement à la portée des sondages de corroboration requérant l'utilisation d'une plus grande taille de l'échantillon et peut remettre en doute le recours à des procédés analytiques substantiels effectués dans les vérifications antérieures, alors que l'environnement économique était plus stable.

## Diapo 17 – Attentes du CCRC face aux cabinets de vérification

### **Consultations**

Plus que jamais, les consultations sont la clé. Au cours de ses inspections, le CCRC a observé que, dans plusieurs cabinets, la culture d'entreprise encourage la consultation auprès de collègues qui sont reconnus pour avoir des connaissances et une expérience technique spécifique en comptabilité ou en vérification. Toutefois, le CCRC continue d'observer une absence de la consultation ou s'il y a consultation, un échec à consigner de manière convenable la nature et/ou la portée de solutions de rechange envisagées ou de conclusions obtenues et d'obtenir l'accord écrit de la part de la partie consultée. Puisque les vérificateurs seront très certainement confrontés à une proportion plus élevée d'enjeux pour le présent exercice, qui sera exigeant au plan du jugement ou controversés, il est impératif que les consultations suivent un processus ordonné et structuré, qui est clairement expliqué, et que la conclusion fasse consensus chez tous ceux qui sont engagés dans la consultation.

### **Recours aux spécialistes**

Comme nous l'avons remarqué précédemment, le recours à des spécialistes sera nécessaire. Les vérificateurs devront faire appel à des spécialistes quand son domaine d'expertise est insuffisant pour le comprendre parfaitement et évaluer un aspect important de la mission. Dans l'environnement actuel, nous nous attendons à ce qu'il y ait un recours accru aux spécialistes, que ce soit les évaluateurs, les actuaires, les spécialistes des instruments financiers, de la juricomptabilité, de la continuité de l'exploitation, de la perte de valeur et de la fiscalité. Le vérificateur doit s'assurer qu'il y a une bonne compréhension entre le vérificateur et les spécialistes quant aux rôles et aux responsabilités respectifs.

### **Documentation**

Passons maintenant à la documentation, la clé des normes professionnelles touchant la documentation stipule qu'un vérificateur expérimenté, sans connaissance antérieure avec la mission, devrait être en mesure de comprendre les procédés qui ont été appliqués, la raison pour laquelle ils l'ont été, les résultats et les preuves obtenues, les constatations importantes ou les enjeux, et les fondements sur lesquels reposent les conclusions. Dans son examen de la documentation des dossiers de mission, le CCRC a découvert de manière systématique que cela n'est pas effectué et exige que les cabinets améliorent la documentation dans leurs dossiers. On devrait rappeler aux équipes de mission l'importance d'une bonne documentation.

## **Communication d'information aux comités de vérification**

Cette année, il faudrait que les communications d'information aux comités de vérification constitue une haute priorité. Les vérificateurs ont une responsabilité professionnelle de communiquer les sujets qui ont un effet significatif sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'information financière de l'entité. Ces sujets comprennent la sélection de nouvelles ou de modifications aux conventions comptables, des transactions inhabituelles importantes et des jugements posés par la direction dans la formulation d'estimations comptables particulièrement sensibles et des divulgations. Lors de ses inspections, le CCRC a noté que, bien que le dossier de travail consigne souvent l'information que l'équipe de mission a présentée au comité de la vérification, elle ne rapporte pas toujours les questions qui ont été posées, la manière dont on y a répondu ou les détails de toutes les autres discussions reliées à la vérification qui a eu lieu.

Il sera essentiel pour les vérificateurs d'avoir un dialogue ouvert et continu avec les comités de vérification au cours de la présente saison de rapports financiers.

J'aimerais également mentionner que le personnel du Conseil des normes de vérification et de certification de l'ICCA a récemment émis une Alerte aux risques intitulée « Considérations liées à la vérification dans le contexte économique actuel », que vous trouverez très utile. Je vous encourage à en prendre connaissance.

Au cours de la présente période de vérification, compte tenu des complexités de l'information financière et de l'impact du ralentissement économique mondial, les vérificateurs devront s'assurer qu'ils effectueront des vérifications avec un scepticisme professionnel de bon aloi.

## Diapo 18 – Commentaires de clôture

En terminant cette diffusion Web d'aujourd'hui, j'aimerais vous remercier pour votre participation et j'espère que notre présentation vous a aidé à mettre en lumière certains défis en matière d'information financière auxquels seront confrontés les auteurs des états financiers, les conseils d'administration, les comités de vérification et les vérificateurs et que nous pourrions tous passer à travers cette période d'incertitude économique.

Les vérificateurs devraient considérer l'environnement actuel comme une occasion de prendre du recul et de revoir leur approche à la vérification des exercices précédents et évaluer si des améliorations devraient être apportées pour rendre les vérifications plus sensibles aux risques dans le climat économique actuel.

Le CCRC a confiance que les auteurs des états financiers et ceux chargés de la surveillance de la gouvernance d'entreprise se montreront à la hauteur des défis auxquels ils sont confrontés dans la conjoncture économique actuelle. Appuyé par des vérifications de haute qualité, cela devrait leur permettre d'atteindre l'intégrité en matière d'information financière.